

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 janvier 2011**  
**Compte rendu PRESSE**

**Acquisition de petit matériel pour l'espace culturel**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter l'équipement de l'espace culturel et de répondre aux règles de sécurité en vigueur.

En ce qui concerne le local de stockage, des étagères sont nécessaires pour ranger en hauteur la vaisselle. L'entreprise LECOUFLE de Agneaux a transmis un devis d'un montant de 1 093.13 € HT soit 1 307.38 € TTC.

Ce même fournisseur a été sollicité pour un devis relatif à des plaques de protection à fixer sur certains murs de la salle principale pour un montant de 328.94 € HT soit 393.41 € TTC.

En vue de réparer les perches motorisées qui supportent les projecteurs, des câbles doivent être remplacés. La société TAMBE CEMS de La Motte Servolex a estimé le dépannage et la remise en service desdites perches à 1 880.00 € HT soit 2 248.48 € TTC.

Pour sécuriser les chaises placées devant la scène pendant les spectacles, des barres de liaison doivent être fixées. L'entreprise JEZET SEATING de Overpelt en Belgique a transmis un devis de 300 € HT pour la fourniture et la livraison de 30 barres, soit 358.80 € TTC.

Pour des raisons de commodité technique, la table de mixage sera déplacée de l'étage vers le rez-de-chaussée ; des câbles supplémentaires sont nécessaires. La société CONTACT de Saint Lô a fourni un devis d'un montant de 1 445.54 € HT soit 1 728.87 € TTC.

Le rideau situé en fond de scène sera déplacé à l'avant de la scène et remplacé par un rideau noir plus léger. Un devis de « Du fil à l'aiguille » de Lessay a été transmis pour un montant de 861.32 € HT soit 1 030.14 € TTC.

**Mairie Bureau du régisseur : acquisition de mobilier**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus pour équiper le bureau du régisseur.

- Devis Camif Collectivité pour l'acquisition d'une table de travail annexe pour un montant de 261.00 € HT soit 312.16 € TTC.

- Devis de Lecoufle pour des étagères d'un montant de 443.84 € HT soit 530.83 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ces devis tel que présentés pour les montants susvisés;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;

- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Acquisition d'un kit de relevage avant pour la lame de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2010 portant sur l'acquisition d'une lame de déneigement pour équiper le tracteur communal.

Il y a lieu de procéder à l'achat d'un relevage avant « type mailleux » afin de faciliter les manœuvres lors du déneigement des voies communales.

L'entreprise SARL RAULT de Lessay a transmis un devis d'un montant de 2 900.00 € HT, pour un relevage avant avec kit hydraulique Shock.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise RAULT de Lessay pour un montant de 2 900.00 € HT soit 3 468.40 € TTC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Frais d'entretien de l'orgue de l'abbatiale : participation financière de la Commune**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que depuis 1996 l'entretien de l'orgue de l'abbatiale est confié au facteur d'orgue SARL JF DUPONT de Ifs.

Selon les accords initiaux, les frais d'entretien annuel sont répartis à parts égales entre l'association les Heures Musicales de Lessay, la Paroisse de Lessay et la Commune de Lessay.

En 2010, la Commune de Lessay a réglé sa participation annuelle d'un montant de 1 131.02 euros TTC correspondant au montant initial du contrat du 12 décembre 1996 actualisé en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.

La Paroisse de Lessay met à disposition l'orgue de l'abbatiale de l'association les Heures Musicales pendant les deux mois du festival d'été. En contrepartie, l'association prend à sa charge la quote-part des frais annuels d'entretien de l'orgue relevant de la Paroisse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe selon lequel les frais annuels d'entretien de l'orgue actualisés chaque année selon l'indice des prix à la consommation soient désormais répartis entre l'association les Heures Musicales et la Commune de Lessay.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe de répartition des frais d'entretien de l'orgue entre l'association les Heures Musicales et la Commune de Lessay ;
- prendre en charge pour moitié le coût d'entretien annuel de l'orgue de l'abbatiale Sainte Trinité de Lessay;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaire à l'application de la présente décision.

### **Association Abbayes Normandes : Adhésion 2011**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le guide de découverte de l'association Abbayes normandes – route historique destiné aux touristes de la région.

Ce guide recense 35 abbayes en Normandie.

Monsieur le Maire propose au moyen de ce guide touristique de mettre en valeur l'abbatiale Sainte Trinité de Lessay, patrimoine emblématique de la Commune.

Il est demandé une cotisation annuelle fixée à 450.00 € pour adhérer à l'association Abbayes normandes – route historique qui mène des actions de promotion culturelle sur la Normandie.

Ceci étant entendu, le Conseil Municipal est invité à :

- adhérer à l'association Abbayes normandes – route historique moyennant une cotisation fixée à 450.00 € pour l'année 2011;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaire à l'application de la présente décision.

### **Facturation frais électricité - eau et assainissement : Terrain des gens du voyage route du Havre**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 22 janvier 2009 portant sur l'aménagement d'un terrain situé route du Havre pour l'accueil des gens du voyage.

Il présente à l'Assemblée l'estimatif des frais de fonctionnement liés aux consommations en matière d'eau, d'assainissement et d'électricité pour les dix emplacements.

Compte tenu de ces évaluations, il est suggéré de mettre en œuvre une tarification adaptée pour couvrir pour partie ces frais généraux.

Monsieur le Maire propose de facturer aux personnes accueillies quatre euros par jour et par emplacement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ce montant sera réévalué en fonction des prix pratiqués par les fournisseurs d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la mise en œuvre d'une facturation électricité - eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- fixer à quatre euros par jour et par emplacement la participation aux frais électricité - eau et assainissement;

- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Constitution d'une régie de recettes pour la perception de droits de place du terrain d'accueil route du Havre**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une régie de recettes pour le terrain d'accueil situé route du Havre en complément de la régie déjà établie pour la perception des droits de place du marché hebdomadaire.

Monsieur CARRE, Trésorier de la Trésorerie de La Haye-du-Puits Lessay sera sollicité pour avis afin de définir les modalités de mise en œuvre de la régie.

Ceci étant entendu, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe de constitution d'une régie de recettes pour le terrain d'accueil route du Havre en complément de la régie relative aux droits de place du marché hebdomadaire ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Logiciels de bureautique : devis société ANI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'installer des logiciels de bureautique sur les nouveaux postes informatiques.

Un devis de la société ANI de Lessay a été transmis pour les cinq ordinateurs des services administratifs pour un montant de 831.25 € HT soit 994.18 € TTC, avec quatre clés USB offertes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise ANI pour l'installation de logiciels de bureautique sur les cinq postes informatiques des services administratifs de la Mairie;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Câblage de la mairie : devis TABUR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie dispose d'une mise en réseau de l'équipement informatique restreinte à certaines pièces.

Il y a lieu d'étendre le réseau actuel à tous les bureaux, ce qui nécessite des travaux de câblage.

Un devis de la société TABUR de Tourlaville a été transmis pour la fourniture du matériel nécessaire. Cet estimatif s'élève à 816.14 € HT soit 976.10 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de la société TABUR de Tourlaville pour les montants ci-dessus indiqués;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;

- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Convention Manche Numérique : devis d'intervention**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec le Syndicat Mixte Manche Numérique de Saint Lô afin de réinstaller les logiciels Magnus sur les nouveaux postes informatiques.

Cet équipement doit être connecté au nouveau serveur de la Mairie.

Pour une collectivité locale conventionnée telle que la Commune de Lessay, les coûts d'interventions assurées par ce Syndicat sont de 240.00 € HT la demi-journée et de 450.00 € HT la journée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ladite convention du Syndicat Mixte Manche Numérique qui précise les coûts d'interventions susvisés au regard des logiciels Magnus;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Devis Eden Web : réalisation de pictogrammes et hébergement du logiciel Foires**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis Eden Web correspondant aux modalités d'évolution du logiciel Foires.

- adaptation du module « Plan de foire » pour un montant de 250.00 € HT
- création de pictogrammes pour les plans de foire pour un montant de 103.00 € HT
- Hébergement sur serveur dédié pour assurer la protection du logiciel Foires pour un montant de 400.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ces devis tel que présentés pour les montants susvisés;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Intervention aux abords de l'abbatiale: devis STEVE**

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire appel à une entreprise extérieure pour effectuer des travaux aux abords de l'abbatiale Sainte Trinité.

Il s'agit d'abattre une haie de cyprès d'environ 25 mètres et d'évacuer des bois sous forme de billons et de plaquettes.

Le devis sollicité près du Service Territorial d'Entretien et de la Valorisation de l'Espace de Lessay pour réaliser ces travaux s'élève à la somme de 760.00 € HT soit 908.56 € TTC.

Les travaux pourraient être réalisés au début de cette année.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise STEVE tel que présenté ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Demande de subvention de l'école primaire – Classe Patrimoine mars 2011**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'école primaire, représentée par Monsieur K'DUAL directeur du groupe scolaire de Lessay.

Une classe patrimoine est organisée pour les élèves de CM1 et CM2 au Mont Saint Michel du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2011.

Un budget prévisionnel présenté au Conseil Municipal indique une dépense moyenne de 223.00 € par enfant.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 1 500.00 € à cet établissement afin de financer pour partie cette classe patrimoine 2011.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accorder une subvention de 1 500.00 € pour la classe Patrimoine 2011 des élèves de CM1 et CM2 ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Location appartement 6 place Saint Cloud**

Conformément à la délibération du 18 novembre 2010, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission logement ont étudié les demandes de location pour l'appartement communal situé au 6 place Saint Cloud.

La demande de Mlle Christelle PREVEL de Saint Amand a reçu un avis majoritaire favorable.

Aussi, Monsieur le Maire propose de louer cet appartement de type F3 sur la base mensuelle de 450.00 €, charges d'électricité et de chauffage non comprises.

Un contrat administratif sera établi pour la location dudit appartement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter de louer l'appartement situé au 6 place Saint Cloud à Mlle Christelle PREVEL de Saint Amand;
- dire qu'il sera établi un contrat administratif à compter du 1<sup>er</sup> février 2011;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.